



Saint-Denis, le 7 octobre 2021

**Arrêté n° SG/2021-283  
portant subdélégations de signature  
aux agents de la plate-forme CHORUS du rectorat de La Réunion**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION**

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- Vu** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
- Vu** le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2613 du 03 août 2020 portant délégation de signature à Madame Chantal MANES-BONNISEAU, rectrice de la région académique de La Réunion, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de ses services et pour les actes juridiques associés ;
- Vu** l'arrêté n° SG/2021-282 du 6 octobre 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Francis FONDERFLICK, secrétaire général de l'académie et à ses collaborateurs;

**ARRETE**

**Article 1 :** Subdélégation est donnée aux agents dont les noms sont mentionnés dans les annexes 1 et 2 au présent arrêté aux fins d'intervenir pour les actes indiqués dans les conditions et limites précisées.

**Article 2 :** Les dispositions de l'arrêté n° 2021-132 du 28 mai 2021 sont abrogées.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'académie de la Réunion et les subdélégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État à la Préfecture de la Réunion.

La Rectrice

  
Chantal MANES-BONNISEAU





Annexe 2 à l'arrêté portant subdélégations de signature aux agents de la plate-forme CHORUS du rectorat de la Réunion  
Agents habilités à intervenir dans des applications interfacées à CHORUS

Nom	Prénom	Division	CHORUS DT		ANAGRAM	SAXO	IMAGIN	GAIA
			États de frais de personnels en mission	Rentes élèves et honoraires médicaux suite accidents de service de travail et maladies professionnelles				
ANNETTE NATIVEL	Lucie	DIFOR					États de frais de jurys d'examen	BOP 140, 141, 214, 230
ARMON-MOUTOUSSAMY	Marie-Rilana	DFP	tous BOP					BOP 140, 141, 214, 230
BACARI ALI	Kamaria	DFP	tous BOP					
BAILLIF	Harry	DEPAP		tous BOP	tous BOP			
BOURAU-GLISIA	Christiane	DIFOR					BOP 150, 214	BOP 140, 141, 214, 230
BREZE	Marie-Corinne	DEC					BOP 150, 214	
CHANE LAP	Bénedicte	DEC					BOP 150, 214	
GROSSET	Serge	DEC						
HANNEQUIN	Joëlle	DFP	tous BOP					BOP 140, 141, 214, 230
LEROY	Géraldine	DIFOR						BOP 140, 141, 214, 230
LAU WEN TAI	Dominique	DEC					BOP 150, 214	
LEBRETON	Geneviève	DIFOR						BOP 140, 141, 214, 230
MASSONI	Christian	DIFOR						BOP 140, 141, 214, 230
NG SHAK	Jenny	DEC					BOP 150, 214	
PARATEYEN	Edwige	DFP						BOP 140, 141, 214, 230
PETAN-RANGUIN	Yolaine	DFP						BOP 140, 141, 214, 230
SPAGNOL	Corinne	DIFOR						BOP 140, 141, 214, 230
THEROSIET	Jean-Pierre	DEPAP		tous BOP	tous BOP			BOP 140, 141, 214, 230
ZENATI	Abla	DEC					BOP 150, 214	